

Une députation du conseil général de la commune de Paris se présente à la barre.

Elle annonce qu'il se fait des rassemblements autour des prisons et que le peuple veut en forcer les portes.

C'est en vain que la plupart des conseillers généraux de Paris se sont portée au devant du peuple, partout où il y avait du danger. Déjà plusieurs prisonniers sont immolés, les moments sont pressants. Le peuple est tout disposé à marcher aux frontières, mais il conçoit de justes alarmes sur l'intention d'un très grand nombre des personnes arrêtées et prévenues de crimes de contre révolution.

Elle prie l'Assemblée de délibérer sur-le-champ sur cet objet, et lui observe que le peuple est à la porte et qu'il attend sa décision.

M. Basire. Je demande que l'Assemblée envoie des commissaires pris dans son sein pour parler au peuple et rétablir le calme.

(L'Assemblée décrète cette proposition.)

M. Fauchet annonce que deux cents prêtres viennent d'être égorgés dans l'église des Carmes.

M. le Président nomme les commissaires.

Ce sont :

MM. Basire.
Dusaulx.
Lequinio.
François (de Neufchâteau).
Duquesnoy.
Isnard.
Soubrany.
Calon.
Chaudron-Roussau.
Devaraigne.
Audrein.
Laplaigne.

M. Lequinio. Je demande que deux commissaires aillent à chaque prison.

(L'Assemblée adopte cette proposition.)

La séance est suspendue à minuit.

A une heure du matin le bruit se répand dans la salle que le désordre continue et qu'on massacre toujours les prisonniers.

La commission, assemblée pendant la suspension de la séance de la nuit, écrit aussitôt au conseil général de la commune pour en recevoir des informations précises et connaître officiellement la véritable situation des choses.

La commune répond qu'elle va envoyer de suite une commission.

A deux heures, cette députation, composée de MM. Tallien, Truchon et Guiraut est introduite dans la salle de l'Assemblée.

M Truchon, commissaire : Messieurs, la plupart des prisons sont maintenant vides, environ 400 prisonniers ont péri. A la prison de la Force, où je me suis transporté, j'ai cru devoir faire sortir toutes les personnes détenues pour dettes. J'en ai fait autant à Sainte-Pélagie. Revenu à la commune, je me suis rappelé que

j'avais oublié à la prison de la Force la partie où sont renfermées les femmes. J'y suis retourné et j'en ai fait sortir 24. Nous avons principalement mis sous notre protection Mlle de Tourzel¹ et Mme Saint-Brice². J'observe que cette dernière est enceinte. Pour notre propre sûreté, nous nous sommes retirés, car on nous menaçait aussi. Nous avons conduit ces deux dames à la section des Droits de l'homme en attendant qu'on les juge.

M Tallien, commissaire. On s'est d'abord porté à l'Abbaye. Le peuple a demandé au gardien les registres. Les prisonniers détenus pour l'affaire du 10 et pour cause de fabrication de faux assignats ont péri sur-le-champ. Onze seulement ont été sauvés. Le conseil de la commune a envoyé une députation pour s'opposer au désordre. Le procureur de la commune s'est présenté le premier et a employé tous les moyens que lui suggéraient son zèle et son humanité. Il ne put rien gagner et vit tomber à ses pieds plusieurs victimes. Lui-même a couru des dangers, et on a été obligé de l'enlever, dans la crainte qu'il ne pût être victime de son zèle. De là le peuple s'est porté au Châtelet, où les prisonniers ont aussi été immolés.

A minuit environ, on s'est porté à la Force. Nos commissaires s'y sont transportés, et n'ont pu rien gagner. Des députations se sont succédées, et lorsque nous sommes partis pour nous rendre ici, une nouvelle députation allait encore s'y rendre. L'ordre a été donné au commandant général d'y faire transporter des détachements mais le service des barrières exige un si grand nombre d'hommes qu'il ne reste point à sa disposition assez de monde pour assurer le bon ordre. Nos commissaires ont fait ce qu'ils ont pu pour empêcher l'hôtel de la Force d'être pillé ; mais ils n'ont pu arrêter, en quelque sorte la juste vengeance du peuple ; car nous devons le dire, ses coups sont tombés sur des fabricateurs de faux assignats qui étaient là depuis fort longtemps ; ce qui a excité la vengeance, c'est qu'il n'y avait là que des scélérats reconnus.

M. Guiraut, troisième commissaire. On est allé à Bicêtre avec 7 pièces de canon. Le peuple, en exerçant sa vengeance, rendait aussi sa justice ; au Châtelet, plusieurs prisonniers ont été élargis au milieu des cris De vive la nation et au cliquetis des armes. Les prisons du palais sont absolument vides, et fort peu de prisonniers ont échappé à la mort.

M. Tallien, commissaire. Voici un fait important. Un homme vient de porter à la Commune 5 louis en or et 83 livres en argent blanc au nouveau coin. Il a y un dépôt établi pour les divers effets trouvés sur les prisonniers.

M. Guiraut, commissaire. Le peuple, sur le Pont-Neuf, faisait la visite des cadavres, et déposait l'argent et les portefeuilles. Un homme pris volant un mouchoir, a été tué.

J'ai oublié un fait important pour l'honneur du peuple. Le peuple avait organisé dans les prisons un tribunal composé de 12 personnes. D'après l'écrou, et d'après diverses questions faites au prisonnier les juges apposaient les mains sur sa tête, et disaient: Croyez-vous que dans notre conscience nous puissions élargir Monsieur. Ce mot élargir était sa condamnation. Quand on disait oui, l'accusé était lâché, et il allait se précipiter sur les piques. S'il était jugé innocent les cris de vive la nation se faisaient entendre, et on rendait à l'accusé sa liberté.

P.V. de l'Assemblée nationale du 2 septembre 1792.

1 Louise Élisabeth Félicité Françoise Armande Anne Marie Jeanne Joséphine de Croÿ d'Havré, marquise puis duchesse de Tourzel, dite Louise Élisabeth de Croÿ. (1749-1832). Mise en liberté le 2 septembre 1792.

2 Mise en liberté le 2 septembre 1792.